

Inauguration de l'Espace Mis et Thiennot à Préaux le 14 décembre 2014

Monsieur le Maire, nous sommes heureux d'assister à l'inauguration de l'Espace Mis et Thiennot. La ville de Préaux est la quinzième commune à donner le nom de Mis et Thiennot à un lieu public.

Les élus de ces communes ont le courage d'exprimer haut et fort leur désaccord avec les décisions de la justice concernant l'affaire Mis et Thiennot.

Ils montrent que la population du Berry sait depuis longtemps que Raymond Mis, Gabriel Thiennot, ainsi que leurs camarades d'infortune Emile Thibault, Gervais Thibault, Stanislas Mis, André Chichery, Bernard Chauvet et Jean Blanchet sont innocents.

Ils étaient très jeunes quand leur vie a basculé un jour d'hiver 1946. Accusés du meurtre du garde-chasse Louis Boistard, ils ont subi des interrogatoires très musclés pendant huit interminables jours et nuits de garde-à-vue par des enquêteurs qui étaient coutumiers de méthodes d'interrogatoires violentes, héritées de l'occupation.

Ici à Préaux, l'espace qui portera leur nom est destiné au temps libre et à la détente. C'est agréable de se détendre, être en compagnie de copains, avoir un peu de bon temps. Raymond, Gabriel et leurs six compagnons d'infortune ont été privés de ce bonheur durant toute leur vie. Car on ne peut pas se détendre quand on a subi la torture. Ils étaient affreusement seuls durant ces huit jours et nuits de torture, et cette solitude ne les a jamais quittés.

Le souvenir des tortures subies ne s'oublie pas et ne s'efface pas. La Justice ne peut pas les effacer. Mais ce que la Justice aurait pu effacer, c'est l'humiliation d'être considérés comme des meurtriers. Elle n'a pas daigné le faire du temps de leur vivant. C'est un terrible échec de la jurisprudence et nous sommes révoltés devant le fait que Raymond et Gabriel n'ont jamais pu retrouver leur honneur.

Monsieur le Maire, en donnant le nom de Mis et Thiennot à cet espace, vous contribuez à leur rendre cet honneur. Nous vous en remercions très chaleureusement, vous ainsi que votre conseil municipal.

Vous avez le courage de montrer votre désaccord avec les décisions que les juges ont rendues dans cette affaire. Vous montrez que la population du Berry n'est pas dupe et n'accepte pas la soi-disant « vérité judiciaire » derrière laquelle les juges se cachent. Vous soutenez notre combat pour la vérité tout court.

.../...

Nous n'acceptons pas les jugements qui se basent sur des aveux obtenus sous la torture. Nous n'acceptons pas que la Justice refuse d'admettre qu'elle s'est trompée. Nous n'acceptons pas le mépris avec lequel les juges ont traité Raymond et Gabriel lors de nos cinq requêtes en révision.

Maître Mignard, notre avocat, a déposé une sixième requête en révision. Il met les juges devant leurs responsabilités : depuis le rapport de 1954, il est reconnu que les aveux ont été obtenus sous la torture. Les juges se doivent donc d'effacer ces aveux du dossier.

L'audience devant la Commission de révision de la Cour de Cassation aura lieu à Paris le 12 janvier prochain. Nous l'attendons avec impatience et nous espérons que la délibération, qui se déroule en principe quelques semaines plus tard, apportera une réponse favorable à notre demande de révision. Un nouveau procès s'ouvrira alors avec l'espoir que l'innocence de Raymond et de Gabriel soit enfin reconnue.

Il est important que justice soit rendue à Raymond, Gabriel et à leurs compagnons. Important pour leur honneur et important pour nous tous. Nous pouvons tous avoir la malchance d'être un jour au mauvais endroit et au mauvais moment. Nous comptons tous sur une Justice qui sait reconnaître ses erreurs. Parce que nous sommes tous des enfants de Mis et Thiennot.

Helga Pottier
Comité de Soutien pour la Révision du Procès Mis et Thiennot